



## Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale sur les activités du Comité consultatif public mixte depuis juin 2011

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil de juin 2011, et ce, afin d'éclairer les discussions que ces deux entités tiendront durant leur réunion annuelle de juillet 2012.

*Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités conformément au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations ».*

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis.**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
<p><b>Session ordinaire du CCPM n° 11-02</b></p> <p>Tribune publique sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord.</p> <p>Les 21 et 22 juin 2011, à Montréal, au Québec.</p>	<p>Cette tribune était principalement destinée à examiner les questions que soulève la croissance rapide de la masse de déchets électroniques en Amérique du Nord, et à étudier des moyens pour que le Canada, le Mexique et les États-Unis puissent promouvoir une gestion plus adéquate de ces déchets grâce à une meilleure conception des produits, à leur recyclage et à la coopération en matière d'application des lois afin de mettre un terme aux exportations illicites de produits électroniques mis au rebut, que ce soit en Amérique du Nord ou vers d'autres parties du monde.</p>	<p>À la suite de la tribune, les membres ont convenu de formuler l'<b>avis au Conseil n° 11-03 : La gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord.</b></p>
<p><b>Avis au Conseil n° 11-03 :</b></p> <p>Objet : <i>La gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord</i> (Transmis le 3 août 2011.)</p>	<p>Après avoir tenu une tribune publique à Montréal, intitulée <i>La gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord</i>, et formulé des observations verbales préliminaires au Conseil au cours de leur séance à huis clos avec celui-ci, les membres du CCPM ont soumis les observations et recommandations suivantes à son attention :</p> <p>Le CCPM approuve le fait que le</p>	<p>Le Conseil a répondu à chacune de ces recommandations et observations en indiquant qu'elles étaient aussi utiles qu'opportunes étant donné qu'il s'efforçait de mieux connaître les expéditions transfrontalières de produits électroniques au rebut dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, ainsi que le rôle que celle-ci pouvait jouer afin d'endiguer la masse de ces produits mis au rebut dans le</p>

	<p>Conseil ait inclus dans le Plan opérationnel de la CCE les projets 9, <i>Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord</i>, et 15, <i>Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord</i>, et il préconise de retenir les suggestions qui suivent afin d'optimiser le degré d'efficacité de ces deux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourir à une plus large définition des déchets électroniques.</li> <li>• Intégrer les acteurs mondiaux.</li> <li>• Faire participer le public.</li> <li>• Souscrire aux ententes internationales sur les déchets électroniques.</li> <li>• Prendre en compte les déchets électroniques dans les politiques d'approvisionnement et les mesures incitatives.</li> <li>• Recourir à la collaboration trinationale pour résoudre le problème.</li> </ul>	<p>monde entier.</p> <p>(Réponse reçue le 8 décembre 2011.)</p>
<p><b>Observations du CCPM au sujet de l'ébauche de la stratégie de communication de la CCE pour 2011 et 2012</b></p> <p>(Distribuées le 3 novembre 2011.)</p>	<p>Les membres du CCPM ont formulé des observations générales et particulières au sujet de l'ébauche de la stratégie de communication de la CCE pour 2011 et 2012, dont les suivantes : l'exhaustivité du document malgré les ressources limitées de la CCE; le soutien du CCPM à l'élaboration d'un système d'étalonnage des documents d'information et de sensibilisation afin d'exercer un suivi de leur rendement au fil du temps; la nécessité de dresser un plan de sensibilisation des intervenants et des collectivités, notamment les régions rurales et les localités autochtones où il n'est notamment pas possible d'avoir accès à la technologie.</p>	<p>Le CCPM a examiné ses observations avec le Comité permanent général (CPG) et le personnel du Secrétariat chargé des communications au cours de la réunion qu'ils ont tenue à huis clos à El Paso, au Texas, le 8 novembre 2011.</p>
<p><b>Résumé des réponses à un questionnaire du CCPM à l'intention des auteurs de communication afin de connaître leur opinion au sujet du processus relatif aux communications sur</b></p>	<p>Afin d'avoir une idée précise de l'opinion des auteurs de communication sur le fonctionnement du processus, le CCPM a élaboré un questionnaire en vue de trouver des moyens de l'améliorer.</p>	<p>Le CCPM a examiné le résumé des réponses en compagnie des membres du groupe de travail connexe au cours de la réunion à huis clos qu'ils ont tenue à El Paso, au Texas, le 8 novembre 2011.</p>

<p><b>les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE</b></p> <p>(Distribué le 4 novembre 2011.)</p>	<p>Les réponses au questionnaire, transmis à tous les auteurs, ont donné lieu à un résumé qui révèle leurs préoccupations quant à l'administration du processus, car celle-ci ne correspond ni à l'esprit ni à la finalité des dispositions de l'ANACDE qui s'y rapportent. Les auteurs estiment majoritairement que la crédibilité est gravement minée par les délais des interventions et la résistance du Conseil et des Parties à faire totalement preuve de transparence et à examiner les communications de façon indépendante.</p>	
<p><b>Session ordinaire du CCPM n° 11-03</b></p> <p>Thème : Le processus relatif aux communications sur les questions d'application et les mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord.</p> <p>Tenue le 7 novembre 2011 à El Paso, au Texas.</p>	<p>Cette session du 7 novembre a permis de tenir une réunion publique afin d'examiner les opinions que les auteurs de communication ont exprimées en répondant au questionnaire du CCPM.</p> <p>La réunion a aussi porté sur les mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord, leurs répercussions sur la santé humaine et l'environnement, les travaux de la CCE concernant la base de données sur les transferts de ces produits chimiques, l'outil cartographique offert dans le site de la CCE <i>À l'heure des comptes en ligne</i>, et le système de suivi des expéditions de déchets dangereux et de matières recyclables mis au point par des fonctionnaires des trois pays chargés de l'application des lois.</p>	<p>À la suite de la tribune, les membres ont convenu de formuler l'<b>avis au Conseil n° 11-04</b> : <i>Communications sur les questions d'application et les mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord.</i></p>
<p><b>Réunion à huis clos du CCPM et du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications</b></p> <p>Tenue le 8 novembre 2011 à El Paso, au Texas.</p>	<p>Cette réunion du 8 novembre a permis aux membres du CCPM et du Groupe de travail d'examiner les travaux de modernisation du processus relatif aux communications. La réunion a également permis de rendre compte de la réunion publique de la veille, de discuter des conclusions tirées des réponses au questionnaire et d'examiner une liste préliminaire de questions dressée par les membres du Groupe de travail.</p>	<p>Les membres du CCPM et du Groupe de travail ont convenu de rester en contact étroit et de se rencontrer à nouveau dans le cadre de la réunion de travail à huis clos du CCPM qui s'est tenue en janvier 2012 à Montréal.</p>
<p><b>Réunion à huis clos du CCPM et</b></p>	<p>Dans le cadre de cette réunion du 8</p>	<p>Les Parties ont approuvé le 13 avril</p>

<p><b>du CPG</b> Objet : Ébauche de la stratégie de communication de la CCE pour 2011 et 2012.</p> <p>Tenue le 8 novembre 2011 à El Paso, au Texas.</p>	<p>novembre avec le CPG sur l'ébauche de la stratégie de communication, le CCPM a réitéré son soutien à l'examen de l'efficacité des communications de la CCE en faisant remarquer que la capacité de cette dernière à rejoindre adéquatement un vaste éventail de publics fait partie intégrante de sa réussite globale. Le CCPM a également fait valoir que la capacité de la CCE à atteindre les buts et les objectifs que fixe le Conseil dépend, en grande partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité et suscitent du soutien à l'égard de ses travaux.</p>	<p>2012 la Stratégie de communication de la CCE pour 2011 et 2012.</p>
<p><b>Avis au Conseil n° 11-04 :</b> Objet : <i>Communications sur les questions d'application et les mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord.</i></p> <p>(Transmis le 7 décembre 2011.)</p>	<p>Dans cet avis au Conseil, au sujet du processus relatif aux communications, le CCPM insiste sur la nécessité de rétablir la confiance du public à l'égard de ce processus et soulève des problèmes tels que les délais de traitement des communications, la divergence de l'issue du processus par rapport aux attentes des auteurs de communication, et les renseignements restreints que fournissent les Parties dans leurs réponses aux communications. Le CCPM y félicite le Conseil d'avoir constitué le Groupe de travail sur la modernisation du processus, et suggère que celui-ci centre son attention sur la rapidité et l'accessibilité du processus, sur le crédit à accorder aux recommandations et aux interprétations indépendantes du Secrétariat dans le cadre du processus, ainsi que sur le suivi des dossiers factuels.</p> <p>Pour ce qui est des mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord, dans l'avis, le CCPM fait part de son inquiétude à l'égard de l'augmentation alarmante du volume de déchets toxiques et des empoisonnements au plomb, ainsi que des autres effets néfastes qu'ont les expéditions transfrontalières de batteries au plomb usées vers le Mexique. Il y fait référence au rapport</p>	<p>Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.</p>

	<p>que la CCE a publié en 2007 et fait remarquer que certaines des graves préoccupations formulées dans ce rapport se sont aggravées depuis lors, et que les collectivités qui se trouvent à proximité des usines de recyclage et les gens qui y travaillent sont régulièrement exposés à des concentrations toxiques de plomb qui sont extrêmement dangereuses pour la santé.</p>	
<p><b>Session n° 12-01 des représentants suppléants</b></p> <p>Tenue le 6 février 2012 à Washington.</p>	<p>M. Rodolfo Lacy a participé à cette session et y représentait le président du CCPM. Les principaux objectifs de cette session comprenaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le texte des annonces trilatérales concernant les subventions octroyées en 2012 dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).</li> <li>• Étudier des moyens de rationaliser la structure actuelle des groupes de travail.</li> <li>• Se pencher sur des questions concernant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.</li> <li>• Donner des directives en vue d'achever et d'approuver la stratégie de communication de la CCE.</li> <li>• Guider les fonctionnaires quant aux modifications à apporter aux Lignes directrices relatives aux communications, étant donné la poursuite de leurs consultations, et cautionner les étapes à franchir en prévision de la session ordinaire que tiendra le Conseil en 2012.</li> <li>• Examiner de quelle manière il faudrait améliorer le programme de la CCE relatif à l'environnement et au commerce.</li> <li>• Fixer la date de la réunion ministérielle intersessionnelle prévue à Washington et discuter des points à inscrire à son ordre du jour.</li> <li>• Échanger des vues au sujet de la formule de déroulement de la prochaine session ordinaire du Conseil ainsi que des points qui</li> </ul>	<p>M. Lacy a rendu compte aux représentants suppléants de la réunion de travail que le CCPM a tenue à Montréal les 26 et 27 janvier, dont une discussion sur le plan de travail du CCPM pour 2012; des réunions publiques tenues à Toronto, à La Nouvelle-Orléans et à Mexico; des observations supplémentaires formulées au personnel du Secrétariat au sujet de la stratégie de communication de la CCE; un aperçu de la réunion à huis clos entre le CCPM et le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications, laquelle a donné lieu à des échanges de vues sur l'état des travaux visant cette modernisation.</p>

	feront l'objet de discussions et de décisions.	
<p><b>Lettre du CCPM à M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins</b></p> <p>Objet : Participation du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications à la réunion de travail du CCPM tenue à Montréal.</p> <p>(Transmise le 10 février 2012.)</p>	<p>Dans cette lettre, le président du CCPM remercie M<sup>me</sup> Adkins et les autres membres du Groupe de travail d'avoir rencontré ceux du CCPM au cours de la réunion tenue à Montréal. Il y indique que leur rencontre a permis d'avoir un précieux aperçu des délibérations du Groupe de travail, et qu'il y a été agréable d'entendre les progrès accomplis à l'égard d'un certain nombre de problèmes, en outre en vue d'atteindre les objectifs généraux, notamment d'éliminer toute ambiguïté que peuvent contenir les Lignes directrices ainsi que tout obstacle qu'elles peuvent dresser.</p> <p>Le président mentionne aussi dans cette lettre que le CCPM est impatient de participer davantage aux travaux du Groupe de travail, et propose de se réunir, en personne ou par téléconférence, afin d'examiner deux séries de modifications aux Lignes directrices dont le Groupe de travail avait prévu discuter avec le CCPM avant la fin de février ou à la mi-mars.</p> <p>Le président a aussi proposé au Groupe de travail de participer à la session ordinaire que le CCPM a tenue le 18 avril à Toronto afin de susciter des discussions constructives entre le public et les membres du CCPM et du Groupe de travail.</p>	<p>Le Groupe de travail du CCPM sur les communications a rencontré les membres mexicains du Groupe de travail sur la modernisation du processus le 7 mars 2012 à Mexico.</p>
<p><b>Lettre du CCPM à la représentante suppléante américaine</b></p> <p>Objet : Modification de la formule de déroulement de la partie publique de la session ordinaire du Conseil.</p> <p>(Transmise le 15 février 2012.)</p>	<p>Au nom des membres du CCPM, le président a fait parvenir une lettre à M<sup>me</sup> Michelle DePass exprimant son appui à la recherche de moyens de modifier la formule de déroulement de la partie publique de la session ordinaire du Conseil pour qu'elle soit plus participative.</p> <p>Il ajoute que les membres du CCPM ont longuement discuté de cette importante question, entre eux et avec des représentants du public, et ont estimé</p>	

	<p>qu'une formule de déroulement permettant une interaction plus productive avec la société civile serait des plus bénéfiques.</p> <p>Il réitère aussi que le CCPM apportera son entière collaboration pour que la session ordinaire du Conseil à La Nouvelle-Orléans soit pleinement réussie.</p>	
<p><b>Réunion du Groupe de travail du CCPM sur les communications avec le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications</b></p> <p>Le 7 mars 2012 à Mexico.</p>	<p>Le Groupe de travail du CCPM sur les communications s'est réuni à Mexico avec le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications, afin d'exercer un suivi des travaux sur cette modernisation et de poursuivre les discussions à leur sujet.</p>	<p>Les membres du Groupe de travail sur la modernisation du processus ont convenu de soumettre leur projet de modifications à l'examen du CCPM avant sa session ordinaire de Toronto, et réitéré leur appui à la tenue d'une consultation publique exhaustive de 30 jours.</p>
<p><b>Réunion à huis clos du CCPM avec le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications</b></p> <p>Le 17 avril 2012 à Toronto, en Ontario.</p>	<p>Le Groupe de travail du CCPM sur les communications a rencontré le Groupe de travail sur la modernisation du processus afin d'examiner les modifications proposées aux Lignes directrices ainsi que de nombreuses notes au sujet de ces modifications. Les membres du CCPM ont formulé des observations préliminaires et tenu une discussion très productive avec le Groupe de travail.</p>	<p>Le Groupe de travail du CCPM sur les communications a présenté les modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications au cours de sa session ordinaire du 18 avril 2012.</p>
<p><b>Consultation publique du CCPM sur les modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications</b></p> <p>Consultation de 30 jours tenue du 17 avril au 17 mai 2012.</p>	<p>Les membres du CCPM ont entrepris une consultation publique de 30 jours dans le site Web de la CCE au sujet des modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications.</p>	<p>Après avoir reçu les observations du public au cours de la consultation de 30 jours, les membres du CCPM ont formulé l'<b>avis au Conseil n° 12-01</b> : <i>Modifications aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application proposées par le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif à ces communications.</i></p>
<p><b>Session ordinaire du CCPM n° 12-01</b></p> <p>Thème : L'avenir de l'énergie en Amérique du Nord : favoriser une</p>	<p>La première réunion publique de 2012 que le CCPM a tenue à Toronto comportait deux principaux éléments, dont le premier consistait en une tribune publique ayant pour thème <i>Favoriser</i></p>	<p>À déterminer.</p>

<p>économie à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 et au-delà.</p> <p>Le 18 avril 2012 à Toronto, en Ontario.</p>	<p><i>une économie à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 et au-delà,</i> qui comportait des exposés de spécialistes et des discussions avec le public sur l'état actuel de l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, de même que son avenir. Elle a également donné lieu à un exposé sur les défis que doivent relever les collectivités éloignées, notamment celles d'Alaska.</p> <p>Le deuxième élément comportait un exposé sur les modifications proposées aux Lignes directrices par des membres du Groupe de travail trilatéral sur la modernisation du processus relatif aux communications.</p>	
<p><b>Réunion du Comité consultatif national (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) américains</b></p> <p>Le 26 avril 2012, à Washington.</p>	<p>Au cours de cette réunion, le président du CCPM a donné un compte rendu des activités du CCPM depuis la dernière réunion des CCN et CCG américains, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réunion du CCPM tenue à El Paso, au Texas, en novembre 2011, portant sur deux principaux sujets : le transport transfrontalier des substances chimiques toxiques et le processus relatif aux communications sur les questions d'application.</li> <li>• La réunion de travail du CCPM tenue à Montréal les 26 et 27 janvier 2012.</li> <li>• Les quatre réunions du CCPM et du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications.</li> <li>• La réunion publique du CCPM tenue à Toronto.</li> <li>• La consultation publique de 30 jours sur les modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications.</li> <li>• Les activités de planification de l'atelier que le CCPM tiendra à La Nouvelle-Orléans sur la résilience des collectivités en Amérique du Nord.</li> </ul>	<p>Permanent.</p>
<p><b>Participation du CCPM à la</b></p>	<p>Au nom du CCPM, M<sup>me</sup> Irasema</p>	<p>Permanent.</p>

<p><b>tribune de la CCE sur la gestion des produits chimiques</b></p> <p>Les 15 et 16 mai 2012, à San Antonio, au Texas.</p>	<p>Coronado a participé à une discussion de spécialistes avec les membres du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques, laquelle a principalement consisté à examiner des moyens de renforcer la participation des intervenants aux activités dans ce domaine.</p>	
<p><b>Session des représentants suppléants n° 12-03</b></p> <p>Téléconférence du 18 mai 2012.</p>	<p>Le président du CCPM, M. Martín Gutiérrez, a participé à cette téléconférence des représentants suppléants dont les principaux objectifs étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les conclusions de la réunion avec le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications tenue les 17 et 18 avril à Toronto, ainsi que l'état des consultations sur les modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications.</li> <li>• Examiner et approuver éventuellement les modifications au mode de fonctionnement et à la structure des groupes de travail.</li> <li>• Approuver l'ébauche de l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil et la nouvelle formule de déroulement de sa partie publique.</li> <li>• Examiner la proposition du Canada concernant des projets phares.</li> <li>• Examiner les activités de 2011 qui ne sont pas encore achevées.</li> </ul>	<p>Le président du CCPM a exprimé son appréciation à l'égard des nombreuses occasions qu'a eues le CCPM de discuter avec le Groupe de travail sur la modernisation du processus. Au sujet de la réunion de La Nouvelle-Orléans, il a mentionné que le CCPM désirait tenir une discussion approfondie sur la résilience des collectivités afin de pouvoir formuler un avis substantiel, et a réitéré le soutien du CCPM à la modification de la formule de déroulement de la partie publique de la session du Conseil.</p>
<p><b>Avis au Conseil n° 12-01</b></p> <p>Objet : <i>Modifications aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application proposées par le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif à ces communications.</i></p> <p>(Transmis le 23 mai 2012.)</p>	<p>Ayant tenu des tribunes publiques en 2011 à Mexico et à El Paso, au Texas, concernant les communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE; ayant examiné les réponses à un questionnaire sur l'expérience vécue par les auteurs de ces communications; ayant reçu des mémoires en novembre 2011 ainsi qu'en janvier et en mars 2012 de la part du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications; ayant tenu une dernière tribune publique à Toronto, en Ontario, au cours de laquelle le Groupe</p>	<p>Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.</p>

	<p>de travail a présenté les modifications proposées aux <i>Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application</i>; ayant tenu une consultation publique de 30 jours sur ces modifications; le CCPM a formulé une série d'observations et de recommandations à l'examen du Conseil.</p>	
<p><b>Lettre au Conseil</b>  Objet : Achèvement, le 31 mai 2012, du mandat des membres du CCPM représentant le Canada.   (Transmise le 28 mai 2012.)</p>	<p>Le président du CCPM a fait parvenir une lettre au Conseil concernant l'achèvement imminent, le 31 mai 2012, du mandat des membres du CCPM représentant le Canada, compte tenu, notamment, de la tenue prochaine de la session ordinaire du Conseil à La Nouvelle-Orléans.</p> <p>Il a mentionné à quel point il est important que le Canada soit représenté au complet au sein du CCPM, en soulignant l'importante contribution que les membres canadiens actuellement en poste ont apportée à de nombreuses reprises au cours de leur mandat, et le fait que chaque Partie doit être adéquatement représentée. Il a aussi affirmé que tout retard dans la nomination de nouveaux membres aurait de sérieuses conséquences sur la capacité du CCPM à assumer son mandat et à mener ses activités courantes.</p>	<p>Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cette lettre jusqu'à présent.</p>